SRDE 2022 2028

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

SRDEII 2022-2028

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

LES AMBITIONS

1. TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE
2. CROISSANCE DURABLE
3. EMPLOYABILITÉ
4. ANCRAGE TERRITORIAL
5. GOUVERNANCE PARTENARIALE

Collectivité Territoriale de Guyane

www.ctguyane.fr

Editeur de la publication : Collectivité Territoriale de Guyane (CTG),
Directeur de la publication : Monsieur Gabriel SERVILLE, Président de la Collectivité Territoriale de Guyane
Conception de la maquette : Amandine BAGOLE, ; Sophie MAZET
Crédits photos : Jacques Martin (DR), 97px.fr (DR), SMazet (DR).

Gabriel SERVILLE

EDITORIAL

La présente édition du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) met l'accent sur les processus de transformation en cours et à venir de la Guyane.

Sous la direction de Jean-Luk Lewest, Vice-Président en charge du Développement économique et du Tourisme, les travaux d'élaboration du SRDEII avaient démarré en décembre 2021. En s'appuyant à la fois sur des techniciens du Pôle Economie, Développement Numérique, Innovation (PEDNI) de la CTG et un consortium de consultants, une large concertation auprès des acteurs institutionnels et économiques avait été engagée dans le cadre des ateliers territorialisés. Il s'agit notamment des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), des chambres consulaires et des organisations socioprofessionnelles.

C'est dans un contexte économique pour le moins contrasté que le présent schéma a été construit. Après un certain regain d'optimisme observé à la fin 2021, un second choc externe est venu affecter l'économie internationale, en raison du conflit armé déclenché en Ukraine par la Russie. Toutefois, nous constatons une amélioration de la situation économique. Selon l'Insee, entre 2021 et 2022, notre territoire a connu de nouvelles créations d'entreprises, une augmentation de l'emploi salarié (+3,3%) avec, à la clé, une baisse du taux de chômage (10,7%). Ces résultats procèdent en partie de notre croissance démographique qui se situe autour de 5000 personnes par an. L'atout démographique constitue, sur le long terme, un moteur de croissance économique. Notre balance commerciale demeure en revanche structurellement déficitaire à cause de fortes importations, que nous effectuons pour satisfaire notre demande interne. Ces dernières sont largement supérieures à nos exportations ; respectivement 2 milliards d'euros et 155 millions d'euros entre 2021 et 2022.

L'autre inquiétude porte sur les tensions inflationnistes qui influent sur la consommation de nos ménages. A un rythme annuel de 3,4%, certes, l'inflation en Guyane reste inférieure à celle de l'Hexagone (5,2%). Elle concerne en particulier les postes de l'énergie (produits pétroliers notamment) et l'alimentation.

En matière de coopération régionale, nous ne pouvons éluder le potentiel de développement que représentent les pays du Plateau des Guyanes. En l'occurrence, le Guyana dont l'exploitation de gisements d'hydrocarbures, dans ses eaux territoriales, est en train de transformer son horizon économique. Cette situation requiert une hausse des investissements dans les infrastructures et l'embauche de cadres techniques, administratifs et financiers. Ainsi, le Guyana trace des perspectives de croissance économique auxquelles notre stratégie inhérente à l'internationalisation, définie dans le SRDEII, pourrait répondre.

Pour le reste, le SRDEII a vocation à être un schéma intégrateur des schémas sectoriels. C'est le cas par exemple du Schéma de Développement du Tourisme et des Loisirs de la Guyane (SDTLG), le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente (SRI-SI) etc.

Appelé à être déployé au cours de cette période de concertation engagée sur l'évolution statutaire de notre territoire, le SRDEII incarnera le document stratégique de référence par excellence. Il sera modulé au fur et à mesure des exigences de cette évolution. Celle-ci nous offrira l'occasion de donner une vigoureuse impulsion pour la valorisation durable de nos ressources naturelles. Un modèle de croissance endogène fondé sur les bioressources en résultera. Il produira de la valeur ajoutée, de l'emploi et créera un processus pour aller vers une autonomie alimentaire.

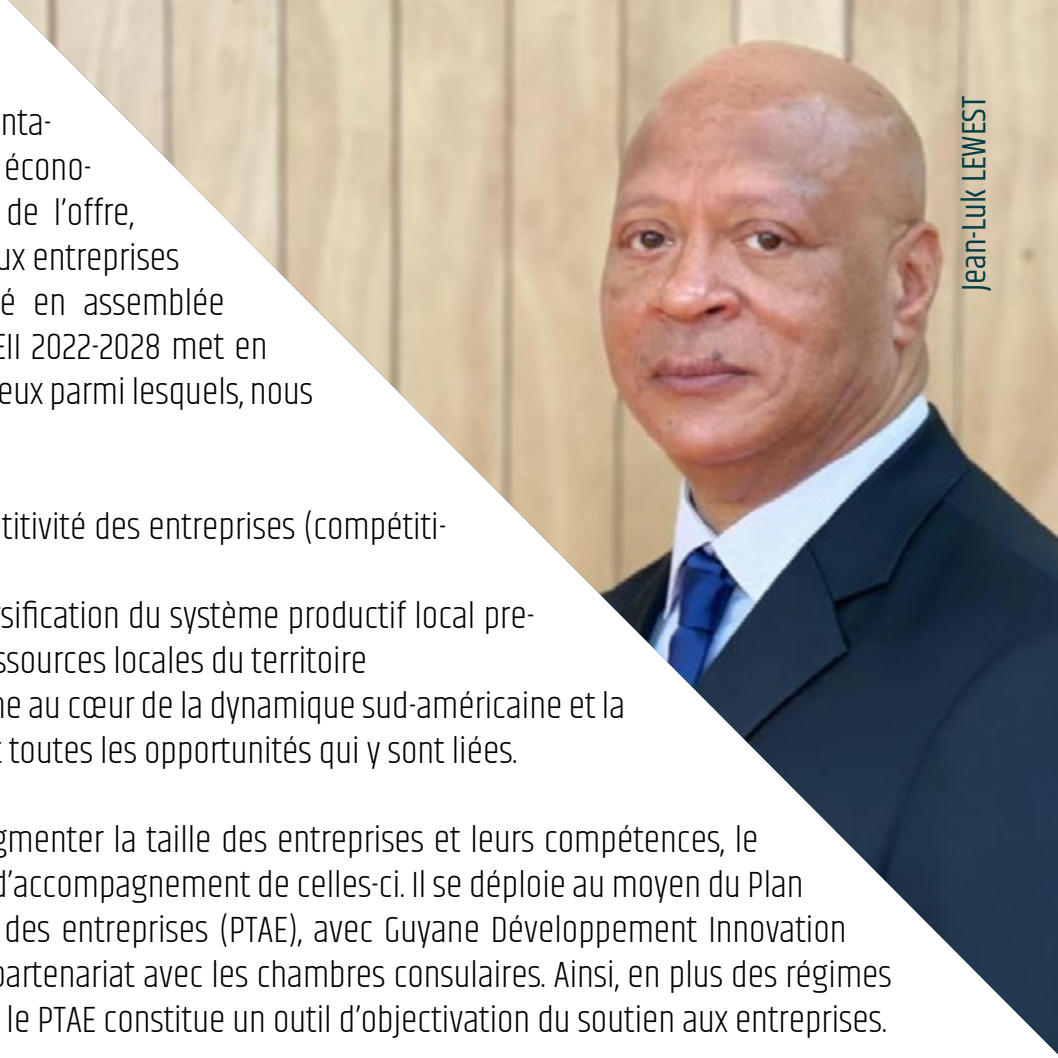
Jean-Luk LEWEST

Le présent schéma définit 9 orientations, en vue du développement économique, axées sur une politique de l'offre, sur la base des régimes d'aides aux entreprises et leur accompagnement. Validé en assemblée plénière le 12 juillet 2022, le SRDEII 2022-2028 met en évidence un certain nombre d'enjeux parmi lesquels, nous relevons :

- Le renforcement de la compétitivité des entreprises (compétitivité prix et hors prix, export)
- Le développement et la diversification du système productif local prenant appui notamment sur les ressources locales du territoire
- Le positionnement de la Guyane au cœur de la dynamique sud-américaine et la nécessité de jouer proactivement toutes les opportunités qui y sont liées.

Outre les actions destinées à augmenter la taille des entreprises et leurs compétences, le SRDEII met en place un dispositif d'accompagnement de celles-ci. Il se déploie au moyen du Plan territorial de l'accompagnement des entreprises (PTAE), avec Guyane Développement Innovation (GDI) comme coordonnateur, en partenariat avec les chambres consulaires. Ainsi, en plus des régimes d'aides en faveur des entreprises, le PTAE constitue un outil d'objectivation du soutien aux entreprises.

Par ailleurs, au rang d'autres sujets primordiaux à résoudre par la CTG sur le territoire, il y a la formalisation des activités économiques. L'économie sociale et solidaire (ESS), par son tropisme d'innovation sociale, constitue un solide outil pour contribuer à l'atteinte de cet objectif. Ceci implique une évaluation du poids de l'informalité sur notre économie avant d'envisager des pistes de normalisation.

Enfin, pour la mise en œuvre du SRDEII, nous proposons l'instauration d'une gouvernance concertée entre la CTG, les EPCI et d'autres partenaires institutionnels. C'est l'occasion d'optimiser chaque niveau de responsabilité, pour une plus grande efficacité de l'action publique, aux fins de créer un développement équilibré de notre territoire.

Gabriel SERVILLE, Président de la CTG

Jean-Luk LEWEST, Vice-président chargé du Développement, Economie et Tourisme

SOMMAIRE

1. CONTEXTE D'INTERVENTION p. 9 à 11

3.1. LOGIQUE DE STRUCTURATION POUR LE SRDEII

p. 16 à 17

3.2. AMBITION POUR LA CTG
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET INTERNATIONALISATION

p. 18 à 19

5. DÉCLINAISON DES 5 ENJEUX IDENTIFIÉS EN 9 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

p. 25 à 34

2. PRINCIPES DE GOUVERNANCE, SUIVI, ÉVALUATION

p. 12 à 15

4. ENJEUX MAJEURS POUR LA GUYANE

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

p. 21 à 23

INTRODUCTION

Le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de la Collectivité Territoriale de la Guyane pour la période 2022-2028 se structure autour de 5 grandes sections.

1. CONTEXTE D'INTERVENTION

Contexte d'intervention

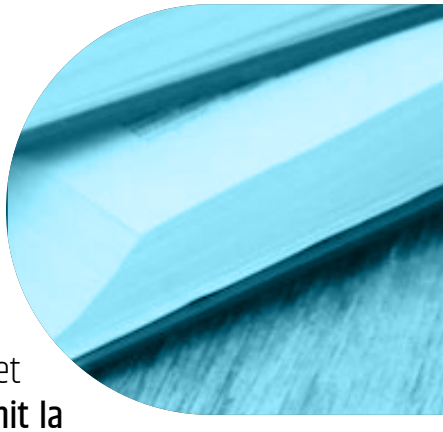

Conformément à la loi du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), les Régions ont la compétence quasi exclusive en matière de développement économique. Dans ce cadre-là, elles sont chargées d'élaborer le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). **Le SRDEII est un document stratégique qui définit la politique économique régionale pour 5 à 6 ans au cours d'une mandature, voire au-delà.**
Il doit être élaboré en s'appuyant sur une démarche partenariale et participative. Ensuite, le SRDEII doit être validé en Assemblée plénière. Cette validation doit intervenir l'année suivant le renouvellement de l'exécutif régional. Enfin, le SRDEII doit être approuvé par arrêté du représentant de l'État dans la région, qui s'assure de la préservation des intérêts nationaux selon l'article L 4251-16du code des collectivités.

La loi NOTRe précise les champs obligatoires et optionnels que doit couvrir le SRDEII. Ses obligations sont en premier lieu à destination des entreprises définies comme « toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique » [1]

Parmi les champs obligatoires devant être couverts par le SRDEII, on trouve :

- Les aides aux **entreprises** (création, extension, difficulté) ;
- Les aides à l'**investissement immobilier** des entreprises ;
- Les aides à l'**innovation des entreprises** ;
- Le soutien à l'**internationalisation des entreprises** ;
- Le soutien à l'**attractivité du territoire** ;
- Le soutien au **développement de l'Économie Sociale et Solidaire** (ESS) ;
- Les actions en matière d'**égalité professionnelle** entre les hommes et les femmes.

[1] Règlement UE N°651/ 2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (TFUE)

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) a également décidé que son SRDEII couvrirait les thématiques optionnelles suivantes : un volet transfrontalier, ainsi que les aides au développement des activités agricoles, artisanales, industrielles et forestières.

Par ailleurs, la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) modifiée par la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021, prévoit que la Région élabore, **en concertation avec les acteurs et collectivités du territoire**, le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Au-delà du fait qu'il doit donner lieu à une large concertation auprès de ses partenaires, le SRDEII doit également être présenté et discuté en Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP). Cette concertation doit permettre aux différents acteurs appelés à jouer un rôle en matière de développement économique sur le territoire régional, de s'approprier le schéma pour nourrir la concertation et coconstruire le document.

En l'espèce, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) a mis en place **une importante démarche de concertation, entre les mois de février et mai 2022, avec l'ensemble des acteurs de l'économie guyanaise**. Cette démarche de concertation a reposé sur plusieurs exercices tels que des entretiens, une grande conférence de lancement, une concertation écrite, une réunion spécifique avec les organisations socio-professionnelles ainsi que des ateliers de concertation dans chacun de territoires des EPCI qui compose la Guyane.

En outre, le SRDEII doit être établi en cohérence avec les autres schémas et documents d'orientations régionaux et partenariaux existants. La CTG doit ainsi veiller à la bonne articulation entre ces différents schémas et autres documents stratégiques.

Enfin, le présent SRDEII a un caractère évolutif et ajustable. L'article L4251-19 du code des Collectivités indique que le SRDEII peut être révisé, partiellement ou totalement, selon les modalités prévues pour son élaboration aux articles L. 4251-13 à L 4251-16 (« clause de revoyure »).

Hôtel de la CTG

2. PRINCIPES DE GOUVERNANCE, SUIVI, ÉVALUATION

Assemblée plénière des élus de Guyane (Hôtel de la CTG)

Principes de
gouvernance, suivi, évaluation

La CTG entend pleinement assumer sa responsabilité dans les champs du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation, en assurant la cohérence d'intervention des acteurs et en définissant des modalités collectives d'actions fondées sur trois principes.

- La CTG, **chef de filât** du développement économique ;
- La mise en place d'une **démarche partenariale** ;
- Une intervention qui se veut efficace et efficiente.

La CTG compte ainsi s'appuyer sur une nouvelle gouvernance économique installée sur plusieurs niveaux :

- La **Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)** qui se réunirait une fois par an.
- Une **Commission *ad hoc* relative à l'Economie** composée de la CTG, des EPCI, et des chambres consulaires (et selon l'actualité d'autres partenaires invités). Son rôle consiste, d'une part, à émettre et partager leurs avis sur les différents sujets et dossiers économiques à impulser ; et, d'autre part, à mener des réflexions en corrélation avec les orientations stratégiques et actions déterminées dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, s'agissant notamment des modalités de son déploiement. Elle se réunira semestriellement, au moins deux fois par an.
- Des échanges bilatéraux par territoire, regroupant **EPCI et CTG** au moins une fois par an.
- Des rencontres une fois par an entre la **CTG et les organisations socioprofessionnelles** ;
- Des rencontres une fois par an, a minima, avec les **établissements financiers** (publics et privés) ;
- Une **Conférence économique réunissant l'ensemble des acteurs économiques**.
  Cette conférence se réunira une fois par an.

Aéroport Félix Eboué (Matoury)

La CTG a également décidé de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du SRDEII sur la période 2022/2028 avec :

- L'élaboration d'un référentiel et d'une programmation des évaluations (bilan annuel, évaluation flash de mise en œuvre en 2025 et une évaluation finale ex-post fin 2027) inhérentes au SRDEII, y compris la définition d'indicateurs dont les premières pistes sont données en annexe ;
- L'installation de mécanismes de suivi et de veille en matière d'évolution de la situation financière et des compétences recherchées des entreprises bénéficiant d'un soutien financier de la CTG en vue de mieux mesurer l'impact direct de la mise en œuvre du SRDEII (information à renseigner dans les dossiers d'aide, les conventions partenariales sous la coordination de l'observatoire des entreprises soutenues financièrement par la CTG).
- L'objectif de disposer d'indicateurs communs avec le SRESRI et le CPRDFOP sera poursuivi.

Amphithéâtre Université de Guyane (Cayenne)

Programme d'aménagement de Copaya (Matoury)

3.1. LOGIQUE DE STRUCTURATION pour le SRDEII

Le SRDEII de la Guyane se structure de la manière suivante :

PRÉREQUIS au développement économique

(hors SRDEII)

→

DIAGNOSTIC du territoire

ENJEUX pour la Guyane en matière de développement économique, innovation et internationalisation

→

AMBITION de la CTG au travers de ce schéma

→

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES / têtes de chapitres du SRDEII

Chaque orientation est déclinée en **OBJECTIFS** (avec des indicateurs de suivi et évaluation) puis en actions

Après avoir explicité les **prérequis** au développement économique de la région (conditions préalables à la réussite du schéma lors de son déploiement mais ne relevant pas directement du SRDEII), la mise à jour du **diagnostic du territoire** a permis de mettre en avant plusieurs grands **enjeux** majeurs pour la Guyane en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Afin d'adresser ces enjeux, la CTG s'est dotée d'une **ambition politique forte**, déclinée en **9 orientations stratégiques** qui structurent le SRDEII. Chacune de ces orientations est déclinée en objectifs, eux-mêmes déclinés en actions, dispositifs ou projets phares. Elles disposent chacune d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

3.2. AMBITION POUR LA CTG

en matière de développement économique, innovation et internationalisation

Rives du fleuve Maroni

Deux ans après le début de la crise mondiale en lien avec la pandémie de COVID-19, nous constatons que l'économie guyanaise a su faire preuve de résilience. Toutefois, de nombreux défis restent à relever à l'aune de la relance et sous la menace de nouvelles crises : la compétitivité et la modernisation des entreprises guyanaises, le développement de l'industrie, les égalités sociales et territoriales, et la transition numérique et écologique. **La Guyane a de nombreux atouts et spécificités à faire valoir pour répondre à ces défis et les acteurs privés du territoire doivent contribuer activement à son développement**.

Le nouveau SRDEII 2022 – 2028 accompagnera ce développement avec une ambition et des objectifs structurés en matière de gouvernance, de contenu, de transition et de modalités de partenariat. Ce schéma, coconstruit avec les différents acteurs de l'économie guyanaise, vise notamment à donner aux entreprises une meilleure lisibilité des dispositifs mis en place à leur intention. Il vise à **remettre la femme et l'homme au centre du développement du territoire**, mais aussi à **répondre aux besoins d'emplois sur le territoire**, un accent mis l'emploi des jeunes.

Le schéma vise également **construire un modèle de développement et de croissance fondé sur la dynamisation du tissu productif local durable, qui s'inscrive en cohérence avec les enjeux de l'économie bleue, verte et inclusive**. En effet, la Guyane est touchée par la crise climatique actuelle qui a abouti, ces dernières années, à un climat instable et des récoltes inégales sur son territoire. Il est donc essentiel de prendre en compte cette problématique dans l'ensemble de nos politiques de développement.

Enfin, ce nouveau schéma doit être l'occasion d'ambitions fortes pour le territoire en adoptant, à la fois, une démarche prescriptive sur les aides économiques et une démarche stratégique pour adopter une vision de long-terme de la croissance guyanaise.

Chantier de l'éco-quartier Vidal (Remire Montjoly)

4.ENJEUX MAJEURS POUR LA GUYANE

en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

Enjeux majeurs pour la Guyane en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

La définition de la stratégie, puis la mise en œuvre avec succès du SRDEII, suppose donc, pour le territoire de la Guyane, d'identifier et de répondre à un certain nombre de **prérequis** qui constituent les conditions préalables à la réussite du schéma lors de son déploiement.

Ces derniers ne relèvent pas directement de ce schéma mais méritent d'être précisés ici.

Figure 3 : Synthèse des prérequis identifiés au développement économique du territoire

- Une population active maîtrisant les savoirs académiques de base (-> système éducatif performant) *commentaire
- Des **infrastructures** efficientes (routes, pistes, numérique…)
- Des outils d'amélioration de la connaissance sur les évolutions du territoire (démographie, économie, social, environnemental…)
- Une insertion dans les réseaux d'acteurs et de la connaissance pour chercher l'ingénierie et l'expertise nécessaire au développement du territoire
- Une vision de l'**aménagement** et des déplacements structurée, opérationnelle et partagée à moyen et long terme
- Une **offre de formation** organisée et en adéquation avec les spécificités du territoire
- Une **capacité de lobbying** à conforter et cohérente à tous les niveaux
- La restauration des capacités de financement des **collectivités territoriales**
- La mise en place d'une **gestion équilibrée et vertueuse du foncier**
- La mise en place d'un cadre règlementaire et fiscal favorable au **développement économique**

En parallèle, et afin d'avoir une photographie précise de la situation du territoire en matière de développement économique, innovation et internationalisation, **le diagnostic du territoire de la Guyane élaboré en 2019 a été mis à jour** au cours de l'élaboration de ce nouveau SRDEII.

Sur la base du diagnostic territorial, et dans le prolongement des différentes étapes de concertation menées dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, ***5 enjeux majeurs à relever*** *ont été mis en lumière pour la Guyane, en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Ces enjeux se doivent d'être relevés par ce SRDEII 2022 – 2028 :*

Enjeu 1 : le renforcement de la compétitivité des entreprises.

Enjeu 2 : le développement et la diversification de système productif local prenant appui notamment avec les ressources locales du territoire.

Enjeu 3 : le positionnement de la Guyane au cœur de la dynamique sud-américaine et la nécessité de jouer proactivement toutes les opportunités qui y sont liées.

Enjeu 4 : la résorption des fractures économiques des territoires de la Guyane et l'amélioration de l'attractivité des bassins de vie.

Enjeu 5 : la montée en puissance et la mise en réseau au meilleur niveau de professionnalisation des acteurs intervenant au service des entreprises.

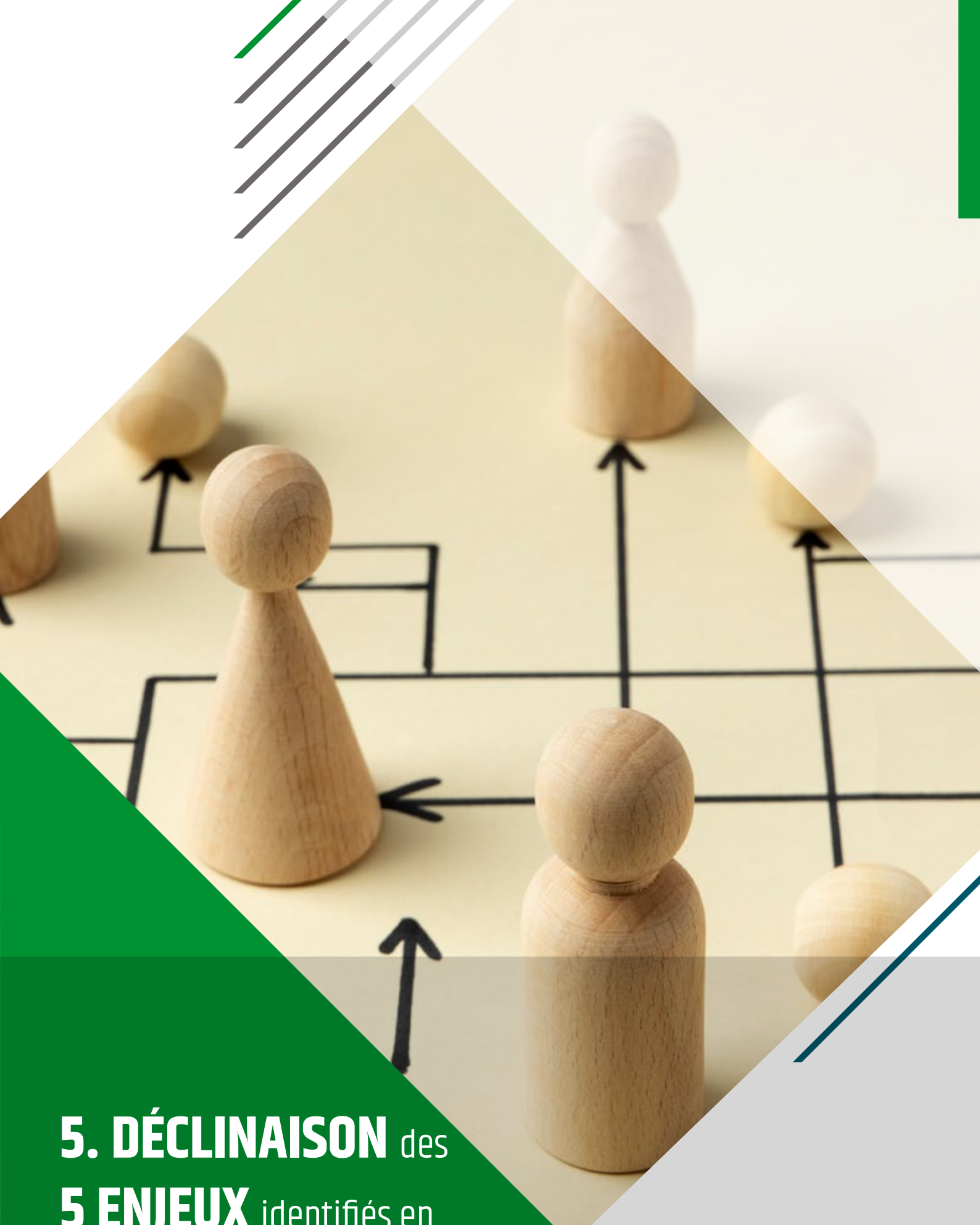

5. DÉCLINAISON des 5 ENJEUX identifiés en 9 ORIENTATIONS stratégiques

Déclinaison des 5 enjeux identifiés
en 9 orientations stratégiques

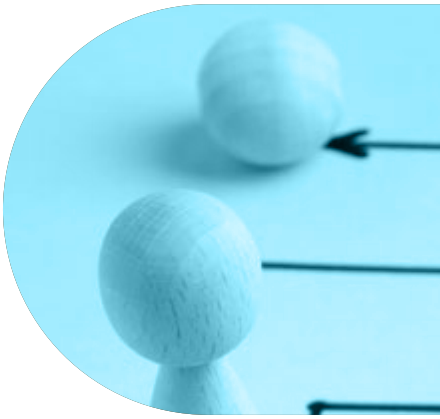

Afin d'adresser les 5 enjeux en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation pour la Guyane, 9 orientations stratégiques ont été identifiées et structurent le SRDEII. **Chacune de ces orientations est déclinée en objectifs, eux-mêmes déclinés en actions, dispositifs ou projets phares. Elles disposent chacune d'indicateurs de suivi et d'évaluation.**

ORIENTATIONS OBJECTIFS

Enjeu n° 5

1 Organiser la gouvernance
pour renforcer l'efficacité et la proximité de l'action publique

- Revigorer le rôle de collectivité stratège de la CTG
- Structurer et mettre en réseau les acteurs de l'accompagnement des entreprises et de l'innovation à l'échelle de la Guyane pour une meilleure lisibilité et visibilité de l'offre d'accompagnement
- Mettre en place une gouvernance territorialisée, rénovée et partagée

Le développement économique de la Guyane doit reposer sur une gouvernance territorialisée, rénovée et partagée, avec un rôle fort et un leadership de la CTG pour s'assurer notamment de la mise en œuvre du SRDEII, de son suivi-évaluation avec une évaluation à mi-parcours (2025) et en fin de parcours (2027).

Ce développement passe également, d'une part, par la mobilisation des EPCI, des chambres consulaires, des organisations socioprofessionnelles et, d'autre part, par l'appui des services de l'Etat.

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS EMBLÉMATIQUES ET PROJETS PHARES

Animer, communiquer, évaluer le SRDEII en tenant compte des spécificités du territoire ; cela passe notamment par l'élaboration de bilans annuels, et la réalisation d'une évaluation à mi-parcours et en fin de parcours…
Élaborer et mettre en œuvre le Programme Territorial d'Accompagnement des Entreprises en vue de leur transformation

Enjeu n° 1

En complément du développement de l'activité privée, **organiser la commande et l'investissement publics, comme leviers efficients de développement**

- Définir et mettre en place un déploiement stratégique de la commande publique sur le territoire
- Mettre en place les conditions favorables à la structuration des entreprises pour répondre à la commande publique
- Améliorer la relation entre l'acheteur public et l'exécutant
- Développer la capacité d'intervention économique des Collectivités territoriales en matière d'investissement public

En cohérence avec les défis à relever en matière de transition énergétique, environnementale et sociale, une véritable stratégie de la commande publique avec des clauses ou critères spécifiques doit être définie.Ti. Viv

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS EMBLÉMATIQUES ET PROJETS PHARES

Optimiser l'impact de la commande publique par la coordination et la planification dans le temps en lien notamment avec les Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI), les critères sociaux ou de développement durable, les règles pour candidater, les seuils, les mesures spécifiques pour les PME-TPE et start-up, le test de solutions et services innovants, la promotion des labels et origines des produits…)

Déclinaison des 5 enjeux identifiés
en 9 orientations stratégiques
(suite)

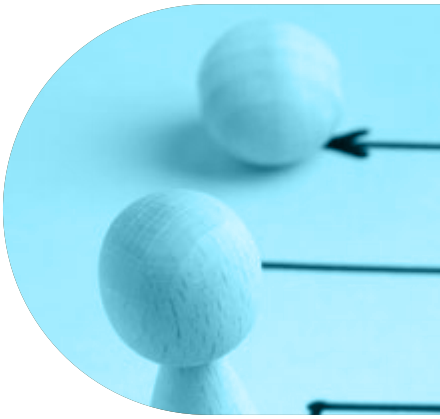

ORIENTATIONS OBJECTIFS

Enjeu n° 1 et 5

3 Mettre en place les conditions favorables
à la formalisation des activités, à la création, à la transmission/reprise et au développement des entreprises guyanaises

- Développer l'esprit d'entreprendre et accompagner les porteurs de projets et TPE/PME dans leurs projets de création, de développement et de transmission/reprise d'entreprises
- Structurer et renforcer l'accompagnement des entreprises
- Soutenir et renforcer les programmes d'investissement et le financement des entreprises
- Contribuer à la formalisation de l'activité informelle
- Valoriser le capital humain et accompagner la montée en compétences des salariés et des chefs d'entreprises

La création, le développement et la transmission/reprise des entreprises guyanaises restent limités par plusieurs obstacles tels que le manque de fonds propres, la mobilisation insuffisante des financements privés, le manque de lisibilité du réseau d'accompagnement des entreprises. L'économie est aussi marquée par un haut degré d'informalité de certaines activités. L'objectif de développement de l'économie guyanaise dépend donc de la mise en place des conditions favorables à la formalisation des activités, à la création, à la transmission/reprise et au développement des entreprises guyanaises.

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS EMBLÉMATIQUES ET PROJETS PHARES

Mettre en place une nouvelle offre de produits financiers pour répondre aux carences du marché et assurer une offre à toutes les étapes de développement des entreprises et développer la pratique des modes de financements plus innovants sur le territoire (business Angels, financement participatif…)

Enjeu n° 2

Développer une économie reposant notamment **sur la valorisation durable de ressources locales du territoire**

- Développer de nouvelles approches (pour mobiliser de nouveaux leviers de croissance) dans l'accompagnement des filières historiques pourvoyeuses d'emplois sur le territoire
- Accompagner et structurer les filières émergentes à haute valeur ajoutée d'emplois durables
- Valoriser de manière raisonnée et durable les ressources naturelles locales
- Mettre en place un processus pour construire une autonomie alimentaire
- Adopter une démarche durable et bio climatique notamment dans la construction

Depuis le XIXème siècle, la Guyane a développé son économie et son industrie autour de l'exploitation de ses richesses naturelles, d'abord avec l'exploitation aurifère, et le développement de la pêche, puis avec l'exploitation du bois. Ces trois filières sont historiquement des filières exportatrices, qui ont fait la renommée de la Guyane. Toutefois, malgré un développement ancien, ces filières, ainsi que d'autres, sont encore insuffisamment structurées pour tirer parti des ressources naturelles du territoire de manière optimale. Par ailleurs, si la Guyane dispose de nombreuses ressources locales insuffisamment valorisées, exploitées ou transformées sur place, la majorité de sa production industrielle actuelle est essentiellement fondée sur des produits importés et transformés localement.

Afin de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur, d'assurer la souveraineté dans toutes les filières historiques et émergentes, et de tendre vers un rééquilibrage de la balance commerciale, la Guyane doit construire un modèle de développement, de croissance et d'emploi fondé sur la dynamisation et la durabilité du tissu productif local et de l'ensemble de ses maillons à forte valeur ajoutée, en cohérence avec les enjeux de l'économie bleue, verte et inclusive.

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS EMBLÉMATIQUES ET PROJETS PHARES

Favoriser l'émergence de nouvelles filières/secteurs en soutenant des initiatives de structuration d'activités et/ou de projets structurants ou actions collectives à fort potentiel pour la Guyane, par exemple : produits biosourcés (phytocosmétique, éco matériaux ...) produits artisanaux, économie sociale et solidaire, énergies renouvelables (hydrogène, biomasse...), industries culturelles et créatives

Déclinaison des 5 enjeux identifiés
en 9 orientations stratégiques
(suite)

ORIENTATIONS OBJECTIFS

Enjeu n° 1

5

Faire de la Guyane un territoire digital, **d'innovation et d'excellence amazonienne**

- Accompagner la transition numérique des TPE et la structuration d'une filière numérique en Guyane
- Renforcer la diffusion de l'innovation sur le territoire
- Rapprocher les entreprises de l'écosystème de recherche et d'innovation afin de renforcer la performance de cet écosystème

En cohérence avec le futur schéma régional d'innovation (SRI) et la stratégie de développement numérique en cours de révision, le schéma vise à faire de la Guyane un territoire digital et d'excellence amazonienne.

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS EMBLÉMATIQUES ET PROJETS PHARES

Mettre en œuvre et animer la Stratégie régionale d'innovation et le schéma régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SRI-SI/S3) en soutenant notamment la mise en place du réseau régional des acteurs de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en lien avec l'orientation I

Enjeu n° 3

6 Saisir les opportunités de développement à l'international et accroître l'attractivité de la Guyane

- Renforcer, multiplier et dynamiser les routes maritimes et aériennes, puis les infrastructures et services portuaires et aéroportuaires
- Aider les entreprises à saisir les opportunités d'export
- Approfondir l'intégration régionale (par la démultiplication des échanges entre les acteurs et le développement des marchés de proximité)
- Mettre en place une stratégie d'attractivité du territoire

La production des filières historiques exportatrices a connu son apogée dans les années 1980. Depuis, ces filières peinent à retrouver leurs niveaux de production d'alors. Plus globalement la balance commerciale de la Guyane est largement déficitaire (en dehors de certaines filières historiques : l'exploitation aurifère, le développement de la pêche, puis l'exploitation du bois). La crise sanitaire et économique en lien avec la pandémie de COVID-19, et plus récemment la crise ukrainienne impactent également l'ensemble des exportations, en particulier pour le secteur spatial.

Il est essentiel pour la Guyane de saisir les opportunités de développement à l'international de manière à diversifier ses sources d'approvisionnement et d'accroître également l'attractivité de son territoire en valorisant ses savoir-faire et spécificités, et en approfondissant son intégration régionale, notamment par la démultiplication des échanges entre les acteurs et réseaux régionaux et internationaux.

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS EMBLÉMATIQUES ET PROJETS PHARES

Faire une étude de faisabilité pour la création d'une Maison de Guyane et d'une plateforme logistique en France hexagonale ou autre, mutualisée entre les Antilles et la Guyane, afin d'améliorer l'acheminement de matériaux et produits de la zone

Déclinaison des 5 enjeux identifiés
en 9 orientations stratégiques
(suite)

ORIENTATIONS OBJECTIFS

Enjeu n° 1

7 Développer un tourisme durable et bleu (maritime et fluvial) **amazonien véritable atout au service du développement du territoire**

- Valoriser les potentialités du tourisme de création d'emplois, et de retombées économiques et sociales du tourisme
- Créer les conditions de développement des entreprises au service d'un tourisme durable

Cette orientation s'inscrit dans la volonté de faire du tourisme un secteur durable et fort de l'économie guyanaise en menant une politique d'aménagement et de création d'une offre de tourisme d'agrément qui assure les « fondamentaux » de la destination, en améliorant l'image de la Guyane, la qualité des prestations et de la formation, et en faisant évoluer l'organisation touristique pour une plus grande efficacité.

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS EMBLÉMATIQUES ET PROJETS PHARES

Créer une ingénierie financière et un accompagnement dédiés, spécifiquement aux entreprises du tourisme, événementiels et loisirs

Enjeu n° 4 et 2

8 Valoriser le gisement d'emplois que constitue le potentiel **de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)/Economie responsable**

- Fédérer et organiser les acteurs de l'ESS
- Développer de nouvelles offres d'ingiénerie financière pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire
- En lien avec la stratégie ESS, favoriser l'innovation sociale et territoriale

L'ESS est juridiquement définie en France depuis 2014 (Loi N° 2014-856 du 31 juil. 2014 relative à l'ESS), comme un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les secteurs d'activités : activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services mises en œuvre.

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS EMBLÉMATIQUES ET PROJETS PHARES

Instaurer une instance de gouvernance *ad hoc* réunissant l'ensemble des acteurs de l'ESS

Déclinaison des 5 enjeux identifiés
en 9 orientations stratégiques
(suite)

ORIENTATIONS OBJECTIFS

Enjeu n° 4

9

Valoriser les spécificités territoriales pour y développer **l'activité économique et l'emploi**

- Adapter les moyens de développement selon les atouts et les besoins de chaque territoire
- Faciliter le développement d'outils immobiliers et fonciers à destination des entreprises

L'orientation s'inscrit dans la volonté de valoriser les spécificités territoriales pour y développer l'activité économique et l'emploi des femmes et des hommes, et en particulier des jeunes.

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS EMBLÉMATIQUES ET PROJETS PHARES

Accompagner et soutenir financièrement l'élaboration des stratégies de développement ou de projet de territoire, et la réalisation de leurs grands projets structurants pour chacun des EPCI de la Guyane
Accompagner les EPCI dans leur stratégie de rénovation de leurs zones d'activité économique et dans le développement d'une offre d'hébergement et d'accueil territorialisée répondant aux différents stades de vie des entreprises afin de disposer d'une offre foncière et immobilière attractive, durable et connectée

Usine de production SOLAM (Macouria)

SRDEI 2022 2028

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

Collectivité Territoriale de Guyane

CTG

Carrefour Suzini - 4179 route de Montabo
97300 Cayenne
Tél . : 0594 300 600
Site Internet : www.ctguyane.fr